

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances, le 6 décembre 2022.

Sont présents(es) : Sièges #1 - Gilles Ouellet / Sièges #2 - Marilyne Lévesque / Sièges #3 - Stéphanie Bard / Sièges #4 - Francine Bard / Sièges #6 - Danielle D'Anjou

Est absent : Sièges #5 - Gabriel D'Anjou

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

218-12-22

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté, le point varia demeurant ouvert.

ADOPTÉ

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - LÉGISLATION

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2022

3.2 - Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus(es)

3.3 - Dépôt du registre de déclaration des dons, marques d'hospitalité ou autres dons reçus

3.4 - Dépôt du calendrier des séances du conseil 2023

3.5 - Nomination d'un maire suppléant ou d'une mairesse suppléante pour l'année 2023

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

4.1 - Approbation des comptes à payer au 30 novembre 2022

4.2 - Adoption du budget révisé de l'OMH du 8 novembre 2022

4.3 - Demandes de don et commandite / Société nationale de l'Est du Québec

4.4 - Demande de don et commandite / Feuillet paroissial

4.5 - Paniers de fleurs suspendus pour l'été 2023 / Soumissions reçues

4.6 - Dépôt du rapport de la directrice générale

5 - VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

5.1 - Travaux du rang D'Anjou / Reddition de comptes des travaux admissibles

5.2 - Demande d'autorisation de déneigement de la route Zacharie-Ouellet au MTQ

5.3 - Immatriculation du radar pédagogique / Autorisation

5.4 - Dépôt du rapport des travaux de voirie

6 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 - Dépôt du registre des signatures des personnes habiles à voter sur le Règlement 11-22

6.2 - Dépôt du rapport de la MRC en urbanisme

7 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

7.1 - Politique MADA / Nomination d'une responsable

8 - CORRESPONDANCE

9 - VARIA

9.1 - Rapport du maire et des conseillers

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - LÉGISLATION

219-12-22

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2022

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er novembre 2022 a été déposée dans le conseil sans papier au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT que le maire est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2022 soit adopté, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ

220-12-22

3.2 - Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus(es)

La directrice générale confirme que cinq membres du conseil municipal élus ont déposé, en vertu de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, leur déclaration d'intérêts pécuniaires à la séance du 6 décembre 2022. Les deux autres déclarations seront déposées à la séance du 10 janvier 2023.

ADOPTÉ

221-12-22

3.3 - Dépôt du registre de déclaration des dons, marques d'hospitalité ou autres dons reçus

Dépôt, par la directrice générale et greffière-trésorière, d'un extrait du registre public des déclarations des dons, marques d'hospitalité ou autres dons reçus par les membres du conseil municipal en 2022, et ce, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1) et de l'article 5.2.4 du Règlement no 05-22 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus(es).

ADOPTÉ

222-12-22

3.4 - Dépôt du calendrier des séances du conseil 2023

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023. Ces séances se tiendront au centre communautaire, situé au 20 rue Principale, le premier mardi du mois, sauf exception (*), et débuteront à 19 h 30 :

- 10 janvier *	- 15 août *
- 7 février	- 5 septembre
- 7 mars	- 3 octobre
- 4 avril	- 7 novembre
- 2 mai	- 5 décembre
- 6 juin	- 19 décembre (budget)
- 4 juillet	

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, conformément au Code municipal.

ADOPTÉ

223-12-22

3.5 - Nomination d'un maire suppléant ou d'une mairesse suppléante pour l'année 2023

CONSIDÉRANT l'article 116 du Code municipal du Québec qui prévoit que « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. »;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseiller Gilles Ouellet soit nommé maire suppléant pour l'année 2023, et ce, avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent, le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

224-12-22

4.1 - Approbation des comptes à payer au 30 novembre 2022

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2022, totalisant la somme de 212 101,67 \$, comme il apparaît dans la liste déposée.

QUE la greffière-trésorière adjointe soit autorisée à en faire le paiement.

ADOPTÉ

225-12-22

4.2 - Adoption du budget révisé de l'OMH du 8 novembre 2022

CONSIDÉRANT que l'OMH de St-Gabriel a procédé à l'approbation de ses états financiers audités 2020 par la Société d'habitation du Québec le 8 novembre 2022;

CONSIDÉRANT que la contribution de la municipalité a été de 1 197 \$ mais qu'elle aurait dû être de 1 309 \$;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil ajuste la part de la municipalité à la hausse, d'un montant de 112 \$, et adopte le budget révisé de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2020, comme il a été déposé dans le rapport d'approbation de la Société d'habitation du Québec du 8 novembre 2022.

ADOPTÉ

226-12-22

4.3 - Demandes de don et commandite / Société nationale de l'Est du Québec

À la demande des élus(es), ce point est retiré de l'ordre du jour.

227-12-22

4.4 - Demande de don et commandite / Feuillet paroissial

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil retienne la demande du Comité du feuillet pour 2023 et 2024, pour un montant total de 400 \$.

ADOPTÉ

228-12-22

4.5 - Paniers de fleurs suspendus pour l'été 2023 / Soumissions reçues

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux soumissions pour l'achat de 40 paniers de fleurs suspendus pour l'été 2023;

- Centre jardin Montminy : 1 479,60 \$, plus taxes
- Les Serres de la rive : 1 356 \$, plus taxes

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte la soumission de Les Serres de la rive, selon la soumission déposée, taxes en sus.

ADOPTÉ

4.6 - Dépôt du rapport de la directrice générale

La directrice générale a déposé son calendrier dans le conseil sans papier en tant que rapport pour le mois de novembre 2022.

5 - VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

229-12-22

5.1 - Travaux du rang D'Anjou / Reddition de comptes des travaux admissibles

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie local (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 8 août 2022 au 7 octobre 2022;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);

- la présente résolution municipale approuvée par le conseil, attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles, selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

230-12-22

5.2 - Demande d'autorisation de déneigement de la route Zacharie-Ouellet au MTQ

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité demande l'autorisation au ministère des Transports d'entretenir la route Zacharie-Ouellet et de dégager celui-ci de toutes responsabilités et/ou accidents qui pourraient survenir à la suite du déneigement de cette route par la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant via un entrepreneur, et ce, pour la saison hivernale 2022-2023;

QUE la Municipalité demande au MTQ d'ajouter une signalisation claire concernant les camions qui descendent de la route Zacharie-Ouellet.

ADOPTÉ

231-12-22

5.3 - Immatriculation du radar pédagogique / Autorisation

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a acheté de la MRC de Kamouraska une remorque artisanale pour la signalisation lumineuse;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise madame Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à l'immatriculation de la remorque pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ

5.4 - Dépôt du rapport des travaux de voirie

La greffière-trésorière adjointe a déposé dans le conseil sans papier le rapport de voirie du mois de novembre 2022.

6 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

232-12-22

6.1 - Dépôt du registre des signatures des personnes habiles à voter sur le Règlement 11-22

Dépôt, par la directrice générale et greffière-trésorière, du registre de signatures des personnes habiles à voter sur le Règlement no 11-22 visant à modifier le règlement de zonage no 02-91 afin d'encadrer les établissements de résidence principale sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ

6.2 - Dépôt du rapport de la MRC en urbanisme

La greffière-trésorière adjointe a déposé dans le conseil sans papier le rapport de la MRC de Kamouraska pour le mois d'octobre 2022.

7 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

233-12-22

7.1 - Politique MADA / Nomination d'une responsable

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté la résolution 091-04-22 afin de nommer madame Francine Bard élue responsable de la Politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant désire également se doter d'une politique MADA;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil nomme également madame Francine Bard élue responsable de la Politique MADA.

ADOPTÉ

8 - CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière adjointe a déposé dans le conseil sans papier la correspondance reçue dans le mois de novembre 2022.

9 - VARIA

234-12-22

9.1 - Rapport du maire et des conseillers

Le maire et les conseillers et conseillères présents(es) déposent le rapport de leurs activités depuis la dernière séance.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance.

235-12-22

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20 h 02.

ADOPTÉ

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière